

CENTRE DE RESSOURCES POUR LES INTERVENANTS
AUPRES DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES



LIVRET D'ACCUEIL

2025-2026

PREVENIR INFORMER FORMER CONSEILLER



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Bienvenue !

Nous sommes heureux de vous accueillir au Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de violences Sexuelles.

Vous trouverez dans ce livret l'ensemble des informations sur notre unité et toutes les précisions nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Toutefois, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Origine

Le Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) est une structure du service public régie par la Circulaire DHOS/DGS/O2/6C n° 2006-168 du 13 avril 2006 relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et à la création de centres ressources interrégionaux.

Il existe 28 CRIA VS en France. La plupart font partie de la fédération française des CRIA VS (FFCRIA VS) qui centralise et met en lien, soutien et partage, avec les centres cotisants, les données et nouveautés sur la question des violences sexuelles.

Historique

Le CRIAVS Martinique existe depuis 2012. De 2012 à 2017, il a été administré par le Centre Hospitalier Maurice Despinoy.

Depuis 2017, à la demande de l'ARS, le CRIAVS est passé sous la responsabilité du CHUM.

Depuis 2022, l'unité est rattachée au Pôle Médecine et Spécialités Médicales, Pathologies digestives, Santé Publique.

Notre équipe

L'équipe socle du CRIAVS est composée :

D'une secrétaire

D'un psychiatre

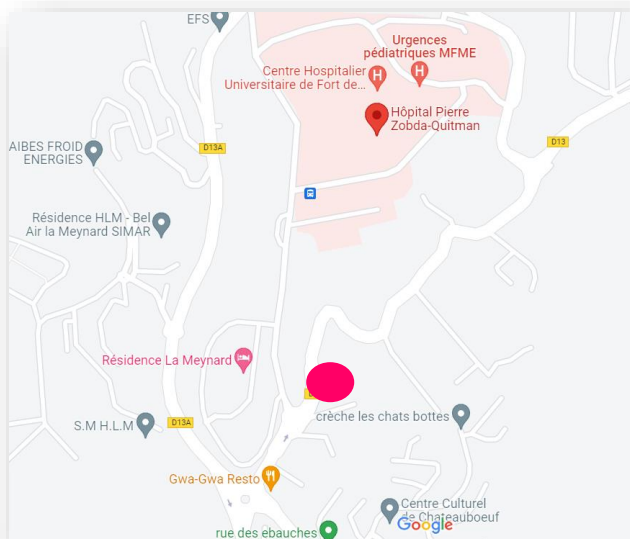
De deux psychologues

D'une infirmière

Chacun travaille en lien avec les auteurs de violences sexuelles et est donc compétent pour vous guider dans la prise en charge de ces personnes.

A cette équipe socle, s'ajoute nos partenaires du secteur associatif, social, médical et judiciaire, à l'écoute et disponibles pour répondre aux questions qui relèvent de leurs domaines de compétences.

Notre situation



CHUM,
Villa N°1 (face à la pharmacie)
Avenue Pierre Zobda Quitman
97200 Fort de France

Liste des lignes de bus
desservant le CHU,
accessibles [ICI](#).

Parking du CHUM à disposition

Nos missions

1

La mise en réseau

Nous rencontrons, répertorions et mettons en lien les acteurs territoriaux concernés par les violences sexuelles pour contribuer à dynamiser le réseau de soin territorial existant.

2

La formation

En fonction des constats et des besoins territoriaux, tout au long de l'année, nous proposons des formations pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles afin d'étayer les pratiques professionnelles de chacun, par le partage de ressources théorico-pratiques éclairantes et soutenantes.



3

Le soutien spécifique

S'agissant de demandes plus spécifiques, nous proposons aux professionnels qui le souhaitent un espace-temps pour exprimer et faire avancer leurs questionnements et réflexions quant à leurs projets individuels et institutionnels.

4

La prévention

Nous mettons à disposition des outils de prévention pour sensibiliser au sujet des violences sexuelles, auprès d'un public mineur mais également majeur.

5

Le Centre de documentation

Nous proposons à la consultation toute une documentation actualisée et ajustée sur le sujet du passage à l'acte sexuel : livres, revues, publications, etc. Nous renseignons et prêtons également les outils d'évaluation et de médiation les plus couramment utilisés dans les prises en charge de personnes auteures de violences sexuelles.

6

La Recherche

Nous collectons et diffusons l'actualité de la recherche concernant le passage à l'acte sexuel et soutenons la recherche de façon active.

Nos locaux

Pour effectuer nos missions, nous avons à notre disposition :

- 1 bureau pour le secrétariat.
- 2 bureaux d'entretien avec une bibliothèque et un ordinateur.
- 1 salle de réunion pour 12 personnes.

Les formations ont lieu dans une salle de formation du CHU. Une signalétique vous y guidera le jour de votre formation.

A la demande, nous nous déplaçons également au sein des services et institutions, pour des formations ou interventions à la carte.

Cadre de vie

Les horaires de permanence d'accueil du CRIAVS sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 15h30.

Plaquette de présentation de l'unité

Pour télécharger la plaquette de notre unité :

Cliquez [ICI...](#)

Organisation pratique

Suite à votre prise de contact pour une demande d'inscription à une formation, le CRIAVS vous adresse le programme, le règlement et votre convocation, valant inscription.

Votre participation définitive est notifiée par mail dès renvoi de votre convocation signée par vos soins ainsi que par votre hiérarchie si besoin.

A – 1 mois avant la formation, si vous n'avez pas renvoyé cette convocation, vous recevrez un mail de rappel. Sans renvoi de la convocation, votre inscription sera annulée et la place sera proposée à d'autres personnes sur liste d'attente.

A – 1 semaine avant la formation, un mail vous est envoyé par le secrétariat avec la fiche pédagogique de la formation concernée et les informations nécessaires au déroulé de votre formation : lieu, horaires, etc.

Le jour J, vous sont remis une attestation de présence, le plan de la formation ainsi que les ressources bibliographiques de celles-ci. Vous êtes également sollicité à l'oral pour exprimer vos attentes et besoins vis-à-vis de la formation et nous permettre ainsi de procéder à d'éventuels ajustements pédagogiques.

Durant la formation, le formateur procède à une évaluation continue des connaissances (tours de table, questionnements, mises en situation ...), pour vous permettre d'apprécier votre progression, ou d'ajuster le cas échéant.

A cet effet, un questionnaire d'acquisition de connaissances vous est également proposé en début et fin de formation, sous forme de quizz. Il permet de mesurer l'étendue de vos connaissances ainsi que l'acquisition de nouvelles à l'issu de la formation.

En fin de formation, en plus d'une feuille d'émargement à signer, un questionnaire de satisfaction vous est remis pour nous

faire part de votre avis sur le temps que vous avez passé au sein de notre unité.

A +1 semaine, un mail de clôture vous est envoyé avec l'ensemble des supports pédagogiques, des ressources théoriques et pratiques associées à la formation.

Temps de pause

Durant les temps de pause des formations CRIAVS, vous sont proposés café, thé et viennoiseries.

Le CRIAVS ne dispose pas d'espace pour se restaurer. Vous pouvez cependant rester dans la salle de formation pour déjeuner.

Deux cafeterias sont accessibles au CHU et proposent un large choix de sandwiches et de salades.

Les personnes souhaitant se restaurer à l'extérieur auront facilement accès en voiture à une boulangerie et d'autres restaurants ainsi qu'un centre commercial (Dillon). Vous avez aussi la possibilité de vous faire livrer votre repas.

Démarche Qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
→ Actions de formation

L'unité est engagée depuis 3 ans dans une démarche qualité interne qui régit les conditions d'organisation, de déroulement et d'évaluation de nos prestations de « formations ».

En cela, nous nous engageons à répondre aux exigences de bonnes pratiques QUALIOPI, selon 7 critères spécifiques, pour vous garantir des conditions de formations optimales.

Depuis 2022, cette certification qualité est délivrée au CRIAVS au titre de la catégorie "Actions de formation".

Référentiel 2024, V.9, consultable [ICI](#).

Accessibilité handicap

L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap ou confrontées à des problèmes de santé fait partie intégrante de notre mission.

Nous nous devons de pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former toute personne en situation de handicap, et de donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation.

Vous avez des besoins spécifiques ?
Rapprochez-vous de nous pour en échanger ensemble et trouver des solutions ajustées à vos souhaits.

Référent handicap CHUM :

philippe.denisard@chu-martinique.fr

Informations relatives à situation sanitaire signalée.

- Nous mettons à votre disposition du gel hydro-alcoolique.
- Nous vous demandons de venir avec le nombre de masques suffisants pour la durée de votre accueil au CRIAVS. Le CRIAVS ne fournira pas de masques aux participants.
- Nous veillons à ce que les gestes barrières soient appliqués au sein de nos locaux.
- Il n'y pas de possibilité de rester sur place pendant la pause de 12h.
- La jauge des participants sera réduite de moitié.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

Sécurité

Les consignes d'incendie sont affichées et doivent être connues de tous.

Les extincteurs situés à proximité des salles de formation du CHUM sont accessibles à tous.

En cas d'incendie ou de sinistre, les formateurs sont les seuls guides pour évacuer les participants qui doivent se conformer à leurs directives.

Dès l'ordre d'évacuation :

- Cessez votre activité, ne rangez pas votre matériel.
- Quitter les locaux dans l'ordre, sans bousculade ni cri.
- Se mettre en sécurité.

Règles dans les locaux

L'équipe du CRIAVS a rédigé trois règlements intérieurs que vous pouvez consulter librement sur demande au secrétariat :

- Un règlement intérieur général pour les participants aux formations.
- Un règlement concernant le prêt de documentation.
- Un règlement intérieur pour les intervenants.

Règlement Intérieur du participant aux formations CRIAVS

Notre règlement intérieur est consultable sur le lien ci-après :

Cliquez [ICI...](#)

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement et votre collaboration tout au long de votre parcours au sein du CRIAVS. Afin de garantir des conditions optimales pour tous, nous vous invitons à :

- Prendre connaissance du règlement intérieur, pour une participation en toute sérénité.
- Signer votre convocation comme preuve de votre présence.
- Respecter les horaires d'ouverture du CRIAVS ainsi que ceux des formations, pour le bon déroulement des séances.
- Informer l'équipe en cas de retard ou d'absence, afin de mieux organiser les activités.
- Participer activement aux formations pour enrichir les échanges et favoriser l'apprentissage collectif.
- Utiliser votre téléphone uniquement pendant les pauses, pour rester pleinement disponibles pendant les sessions.
- Vous présenter en état de sobriété, condition essentielle à un cadre de travail sécurisé et respectueux.
- Profiter des pauses pour fumer ou vapoter à l'extérieur du centre, dans les espaces prévus à cet effet.

- Respecter les mesures sanitaires en vigueur pour le bien-être de tous.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, afin de nous aider à améliorer constamment la qualité de nos formations.
- Signaler tout dysfonctionnement ou difficulté au formateur ou au référent CRIAVS, pour que nous puissions agir rapidement et efficacement.

A bientôt !



0596 30 67 04

Criavs@chu-martinique.fr